

## Département des fabriques

1073, boul. René-Lévesque Ouest, Québec G1S 4R5  
Bur. : (418) 688-1211, Télécopieur : (418) 688-1399  
Site internet : [www.diocesequebec.qc.ca](http://www.diocesequebec.qc.ca)  
Courriel : [fabriques@diocesequebec.qc.ca](mailto:fabriques@diocesequebec.qc.ca)

## CARNET DE SANTÉ

Le carnet de santé est un outil permettant à un propriétaire d'une église ou d'un presbytère de posséder le maximum de connaissance sur l'état physique de leur bâtiment de façon à mieux planifier leur entretien annuel et les investissements requis (travaux majeurs) sur une période de 10 ans.

Le carnet de santé permet d'éviter la dégradation de certains éléments d'un bâtiment :

- 1- En s'assurant que l'entretien annuel requis soit établi. Le carnet de santé permet donc de se doter d'une **guide d'entretien annuel**.
- 2- En identifiant les travaux majeurs requis à réaliser dans un ordre de priorité conséquent.

En plus d'identifier la nature des travaux, le carnet de santé permet d'évaluer les ressources financières requises (estimation budgétaire) :

- 1- Évaluation des coûts annuels des travaux d'entretien annuel sur le bâtiment.
- 2- Évaluation budgétaire des investissements qui seront nécessaires au cours des prochaines années pour des travaux majeurs.

Le carnet de santé est outil appuyant les démarches requises de recherche de financement :

- 1- Au près du Conseil du patrimoine religieux du Québec qui gère le seul programme de subventions issues de fonds publics accessible aux propriétaires à but religieux. (document obligatoire)
- 2- Au près de la population.
- 3- Au près de municipalités, d'organismes ou de partenaires financiers éventuels.

Le carnet de santé peut s'avérer utile comme outil d'information dans le cadre d'une démarche en vue de doter une fabrique d'un plan directeur immobilier. Cependant vu le coût nécessaire pour un carnet de santé préparé par un professionnel, ce document peut être optionnel. Un Carnet de santé peut coûter entre 2 000 \$ et 9000 \$ (estimation 2010) en fonction de l'analyse requise (visuel, sondage, ingénieur, etc.).

## Le Carnet de santé

Les buts du Carnet de santé sont les suivants :

- Établir un diagnostic de l'état physique du bâtiment;
- Identifier les déficiences et leurs sources probables;
- Esquisser des solutions correctrices;
- Estimer sommairement les travaux à réaliser;
- Identifier les priorités d'intervention et établir un échéancier.

Le Carnet de santé doit couvrir une période de 5 à 10 ans. Il est bien entendu que des mises à jour pourront être nécessaires après trois ou cinq ans ou suite à des travaux majeurs réalisés.

Le Carnet de santé peut être divisé en plusieurs sections :

- La structure;
- Les fondations;
- L'enveloppe : maçonnerie, couverture et ouvertures;
- Les clochers;
- Les éléments décoratifs extérieurs;
- L'état des systèmes mécaniques;
- L'intérieur : finis et menuiserie.

Le Carnet de santé est un document préparé par un architecte. En conséquence, il ne traite pas des éléments qui exigent une expertise spécialisée : les vitraux, l'orgue, le mobilier liturgique, les œuvres d'art, etc.

Dans ces cas, il faut consulter l'ouvrage réalisé par le Centre de conservation du Québec, ***Les biens d'église. Conservation et entretien du patrimoine mobilier***. Il donne des conseils quant aux façons d'évaluer l'état de ces éléments, de les entretenir et enfin des références à des ressources spécialisées. Idéalement, chaque conseil d'administration devrait se doter de cet ouvrage incontournable.

### Le guide d'entretien (issu d'un carnet de santé)

Le guide d'entretien établit une liste des inspections et des travaux d'entretien courant à faire, avec les séquences souhaitables et les fréquences. Dans certains cas, il peut contenir des recommandations spécifiques pour prévenir des dommages si un problème mineur est déjà identifié, qu'il faut surveiller et contrôler.

Le guide d'entretien peut aussi inclure des propositions de mise en valeur : éclairage extérieur, aménagement paysager, etc.

Rémy Gagnon,  
coordonnateur du Comité diocésain du patrimoine religieux,  
responsable du Département des fabriques